

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 V. 28 Vœu relatif aux dérives intégristes constatées au sein du lycée Gerson.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Les propos et agissements très inquiétants qui se sont tenus au sein du lycée Gerson, appellent à la vigilance de tous. Le développement d'un prosélytisme religieux d'un autre temps semble s'être installé au sein de cet établissement privé sous contrat avec l'Etat, situé dans le 16ème arrondissement de Paris ;

La Mairie de Paris a demandé au rectorat de diligenter une enquête administrative sur ce lycée soupçonné de dérives intégristes pendant certains cours tandis que le Ministre de l'Education Nationale a saisi l'inspection afin de faire toute la lumière sur cette affaire ;

La direction de l'établissement a présenté les conclusions d'un rapport de tutelle du diocèse de Paris sans que le contenu ne soit rendu public. Une partie des parents d'élèves s'est de son côté mobilisée, exprimant sa vive inquiétude sur le devenir de leur établissement ;

La situation au lycée Gerson paraît à bien des égards nier les principes fondateurs de l'école républicaine ;

Considérant l'émoi qu'a suscité l'affaire du lycée Gerson, aussi bien dans la communauté éducative que chez les parents d'élèves ;

Considérant que la Ville de Paris doit être en capacité d'appréhender au mieux d'éventuelles dérives intégristes au sein des établissements situés sur son territoire ;

Considérant que la Ville de Paris dispose d'une instance extra-municipale, l'Observatoire Parisien de la Laïcité, lieu d'échange et de réflexion à caractère consultatif autour du principe de laïcité à Paris ;

Sur proposition de M. Jean-Bernard BROS et des élus du groupe « Radical de Gauche, Centre et Indépendants »,

Demandent à Mme la Maire de Paris :

- que la question des établissements scolaires privés sous contrat soit étudiée par l'Observatoire Parisien de la Laïcité.

- que des membres de la direction du lycée Gerson soient auditionnés lors d'une prochaine séance de l'Observatoire Parisien de la Laïcité.